

REGARDS SUR THÉDING

Bulletin municipal de la ville de Thédینگ / n°6 / Hiver 2016

VUES DE L'ACTU

La nouvelle
école sur les rails

D'UN COUP D'ŒIL

La fibre optique
en cours de pose

SALLE ALTI-BIHN

Une réfection salutaire

www.theding.fr

Chers Thédingeois et Thédingeois,

Il n'aura pas échappé aux lecteurs assidus du « Regard sur Thédning » que le format de leur bulletin municipal a changé : désormais au format classique A4, il permettra de mettre davantage en valeur les photos auxquelles les Thédingeois sont attachés. Le deuxième trimestre 2016 a été marqué par la rénovation de deux façades emblématiques du village : l'église et la salle Alti Bihn. L'église, en effet, méritait un traitement particulier du fait de son emplacement au cœur de la partie village, bien visible pour les automobilistes venant de Folkling. La rénovation de la façade avec la mise

en place de la statue de Sainte-Marguerite complète l'aménagement du parvis et des abords. Il est bien dommage que

le bâtiment inachevé qui lui fait face de l'autre côté de la rue Principale gâche sérieusement l'effet de cette rénovation. Un appel est lancé au propriétaire pour qu'il se décide enfin à redonner un aspect digne du centre village.

Quant à la salle Alti Bihn, la façade était dans un triste état. Volets délabrés, menuiseries disparates, câbles apparents... Tous les riverains de la rue avaient fait des efforts pour redonner du cachet au quartier et la commune se devait d'être à la hauteur. Après travaux, le résultat est réussi.

La disparition prématurée d'André Faber, président de l'Association « Le Chardon » a marqué bon nombre de Thédingeois. Un article spécial lui est consacré dans ce numéro.

Rappelons que les pompiers de Thédning seraient ravis d'accueillir de nouveaux volontaires au sein de leur unité de 1^{er} secours. Nous sommes tous honorés par la nomination de Shirley Beckrich, chef de centre, au grade de lieutenant. La nomination d'une femme au grade d'officier est exceptionnelle chez les pompiers volontaires.

Toute la population est cordialement invitée aux vœux du maire, qui se dérouleront au foyer socio-éducatif le vendredi 27 janvier 2017 à partir de 18h30.



À la Communauté d'Agglomération, le chantier de la nouvelle tarification du service des déchets ménagers avance. Le bureau d'études a fourni plusieurs scénarios possibles pour prendre en compte les quantités réelles produites. Les différentes manifestations d'usagers mécontents demandaient, entre autres, davantage de justice dans l'établissement des factures. Les élus communautaires devront se décider définitivement sur le mode de calcul et sur le pourcentage de la part variable.

En ce début janvier 2017, je souhaite à toutes les Thédingeois et tous les Thédingeois une excellente année, une bonne santé, et que l'esprit de Noël se prolonge au fil des jours, fait de tolérance et de partage.

Jean-Paul Hilpert
Maire de Thédning

EN COUVERTURE

Alti-Bihn : le bâtiment communal rénové

Le bâtiment communal Alti-Bihn a subi un sérieux lifting. Après le remplacement de quatre fenêtres et celle des volets par l'entreprise Schmitt de Thédning, c'est l'entreprise Turri de Creutzwald qui a pris le relais et a procédé à la réhabilitation de la façade par la pose d'un enduit à la chaux. Le coût total hors taxes de l'opération a été de 19 396 €. Ces travaux seront subventionnés au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'année 2017 à hauteur de 6 788,60 €.



Une première fleur pour Thédning

Le fleurissement de l'année 2016 aura porté ses fruits. En effet, grâce à la détermination des élus et des agents du service technique, la commune s'est vue décerner, à l'occasion d'une réception, qui a eu lieu le 13 octobre dernier à Toul, une 1^{re} fleur en sa qualité de « Villes et Villages Fleuris ».

Le passage du jury régional avait eu lieu le 7 juillet dernier



Ce prix aura permis également aux représentants de la commune M. Fabrice Damilo, adjoint au maire et Philippe Thiel, agent de maîtrise paysagiste, d'assister à une réception au Département de la Moselle.

La délégation municipale au Département de la Moselle.

MAISONS FLEURIES 2016

Le palmarès connu le 27 janvier

Le jury communal, aidé de membres de la commune de Bousbach, a sillonné le 7 juillet dernier les rues de la commune pour dénicher le palmarès dans les différentes catégories primées par la municipalité. Le résultat ne sera dévoilé que lors de la cérémonie des vœux du maire qui aura lieu le 27 janvier prochain au foyer communal, rue de la Paix.



Le projet de construction d'une nouvelle école sur les rails

Par délibération du conseil municipal en date du 27 août 2015, la commune de Thédning a décidé d'adhérer à la Matec (Moselle Agence technique du conseil départemental). Par convention en date du 26 octobre 2015, cette même agence technique a été chargée d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle école élémentaire. Le coût de cette prestation est de 10 450 € HT. Ce montant sera intégré dans le plan de financement pour être retenu au titre des demandes de subventions qui seront déposées prochainement. Sur 26 agences ayant répondu à l'appel d'offres, trois ont été retenues pour présenter chacune leur projet. Ce n'est qu'à l'issue de cette présentation que la commission d'adjudication et d'appel d'offres a retenu, à l'unanimité, le cabinet WMG

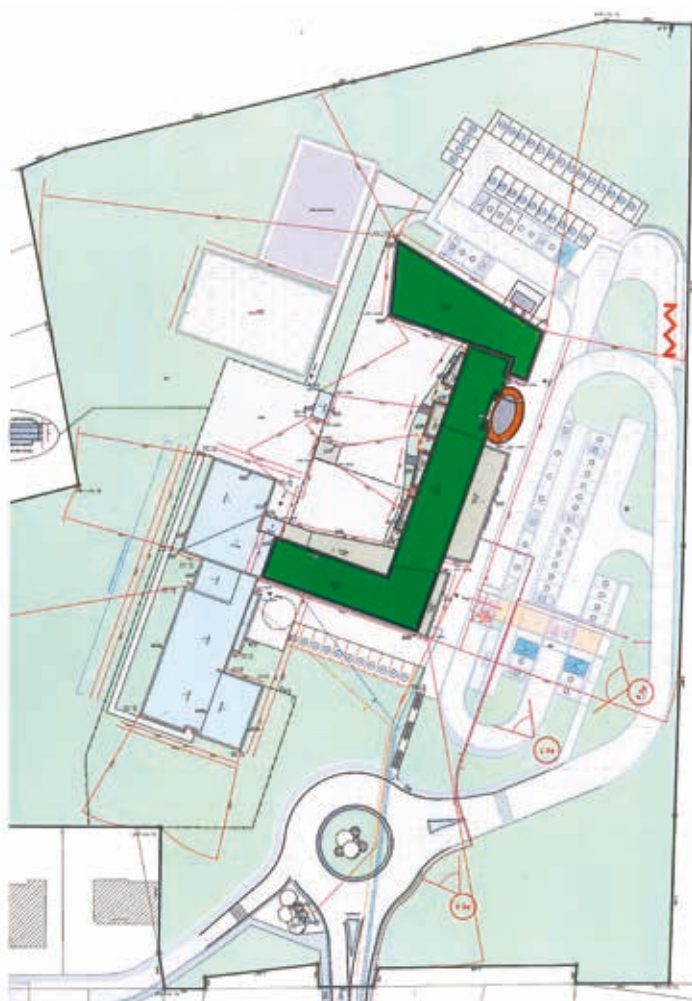
La future école en chiffres

Surface totale du bâtiment : 766 m²

dont la partie périscolaire : 228 m²

Coût hors taxes estimé : 1 622 885 € dont

1 409 000 € HT le bâtiment et 196 000 € de VRD



architecte de Sarralbe. Le montant prévisionnel provisoire du marché du maître d'œuvre sera de 141 181,80 € TTC soit 117 651,50 € HT. Depuis, les esquisses et les avant-projets se sont succédé pour répondre aux attentes tant de la municipalité, des enseignants, de l'ASBH que de l'Inspecteur dont l'avis est nécessaire pour être joint aux différentes demandes de subvention. Depuis, le projet est passé en APS (avant-projet sommaire) et très rapidement en avant-projet détaillé.

Pour la partie périscolaire, estimée à 410 313 € HT, la commune de Thédning sollicite une subvention de 184 641 € auprès de la Caisse d'allocations familiales de Metz. Pour l'école élémentaire dans son ensemble, au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour deux exercices, soit au total une subvention estimée de 629 500 €, au titre de l'Amiter (Département de la Moselle) pour un montant estimé de 270 000 €, au titre du fonds de concours versé par la Communauté d'agglomération de Forbach-Porte de France, un montant de 100 000 €. Le solde résiduel est estimé, quant à lui, à quelques 440 000 € sous la forme d'un emprunt. Cependant, seul le résultat de l'appel d'offres, dont le lancement aura lieu au cours du 1^{er} trimestre ainsi que les notifications officielles de subvention, feront foi et détermineront l'emprunt nécessaire pour équilibrer le plan de financement. Compte tenu de la baisse des taux, l'appel d'offres auprès des organismes prêteurs devrait nous permettre d'emprunter à des taux très intéressants. En tout état de cause, le dossier est en bonne voie puisque le permis de construire a déjà été déposé auprès du ScOT Val de Rosselle. Le délai d'instruction est de six mois.

La Saint-Nicolas en images

À l'école élémentaire



À l'école maternelle



Les travaux terminés et inaugurés

Les travaux de génie civil et réseaux secs réalisés dans le cadre de la seconde tranche FNADT au quartier sud de Thédning sont maintenant terminés. Le SAFE de Farébersviller ayant la compétence eau et assainissement a, dans un premier temps, créé un nouveau réseau d'eau et d'assainissement. Dans un deuxième temps, c'est la commune de Thédning qui a pris le relais pour une première tranche de travaux de VRD (voirie et réseaux divers), y compris les réseaux secs de 2010 à 2013. Dans un troisième et dernier temps, c'est une autre et dernière partie du quartier sud qui a été réhabilitée dans le cadre de mêmes travaux. L'inauguration a eu lieu le 24 novembre dernier en présence de représentants du conseil municipal, maire, adjoints et conseillers municipaux, du conseiller départemental M. Constant Kieffer et de la conseillère régionale et départementale, Mme Carmen Diligent.

TROTTOIRS RUE DE COCHEREN

Une finalisation courant 2017

La construction du trottoir de la rue de Cocheren touche à sa fin. En effet, en 2017, ces travaux se finaliseront par la construction de la partie restante. C'est l'entreprise TP Klein de Diebling qui a réalisé ces travaux pour un montant HT de 29 135,50 €, subventionnés au titre des amendes de police par le conseil départemental de la Moselle à hauteur de 8 100 €. Une nouvelle demande de subvention au même titre sera déposée en 2017 pour d'autres travaux de mise en sécurité (trottoirs et parkings).

L'ensemble des deux tranches en chiffres :

1 ^{RE} TRANCHE (2012-2014)		
EXERCICES	DÉPENSES	RECETTES
2012	713,00 €	50 805,00 €
2013	1 693 396,00 €	902 213,00 €
2014	363 918,00 €	719 454,00 €
2015		29 783,00 €
TTC	2 058 027,00 €	
HT	1 715 022,50 €	1 702 255,00 €

Part résiduelle à charge de la commune 12 767,50 €

SUBVENTIONS VERSÉES		Taux
Dont part de l'État	757 822 €	45%
par Régionale	773 607 €	45%
part Départementale	168 808 €	10%
Commune de Farébersviller	2 018 €	
	1 702 255 €	

2 ^E TRANCHE (2014-2016)*		
EXERCICES	DÉPENSES	RECETTES
2014	146 914,00 €	155 070,00 €
2015	1 072 118,00 €	620 283,00 €
2016	265 698,00 €	347 712,00 €
2017		-
TTC	1 484 730,00 €	
HT	1 237 275,00 €	1 123 065,00 €

* La part résiduelle ne peut se calculer en raison du non versement de l'ensemble des subventions.

La part régionale (État) est de 90%, la part départementale est de 10%.

En chiffres, la requalification des deux tranches, ce sont deux lots réalisés par les entreprises Eurovia et Thépault pour la première tranche et Eurovia et Vigilec pour la seconde tranche. Les deux tranches, c'est la rénovation de 2 130 mètres de voirie, autant de réseaux secs (câblage, télédistribution) et éclairage public, un nouveau réseau d'éclairage public doté de 147 candélabres à led dernière génération, 376 places de stationnement. L'ensemble des travaux durera 106 semaines pour le lot 1 (génie civil) et 33 semaines pour le lot 2 (réseaux secs). Le coût des travaux est de, pour la première tranche, 1 715 022,50 € HT subventionnée à hauteur de 1 702 255 € HT, pour la seconde tranche de 1 237 275 € HT (estimé) puisqu'il reste encore des honoraires du cabinet du géomètre ainsi que celles du notaire à intégrer dans le tableau des dépenses.

Une première réhabilitation

La société Néolia va débiter et ce, pour une durée de 18 mois, la réhabilitation thermique de 53 pavillons puis des 60 logements collectifs construits entre 1983 et 1984. Tel est ce qui a été exposé lors de la réunion entre les représentants de la société Néolia, l'association des locataires et la municipalité, qui a eu lieu dernièrement à la maison de quartier. La rénovation thermique sera réalisée en deux tranches. Pour la première, estimée à 2 800 000 €, la reprise des façades avec pose d'une isolation thermique extérieure y compris le remplacement de garde-corps, le démoussage des couvertures, les adaptations des avancées des toitures, le remplacement de la zinguerie, le remplacement des menuiseries extérieures et des portes de garages, la mise en place de générateurs individuels au gaz avec travaux de VRD, la mise en conformité électrique et celle de la

VMC, le remplacement partiel de sanitaires avec la possibilité d'adaptation des salles de bain aux personnes à mobilité réduite suivant le référentiel, le traitement des abords de pavillons (clôture et grillage) et une réflexion sur la suppression des conduits de cheminées sont prévus. Une fois réhabilité, l'ensemble de la rénovation thermique classera les pavillons en catégorie C. La seconde, estimée à 2 100 000 €, devrait débiter, quant à elle, en juin 2017, pour une durée identique de 18 mois et fera l'objet des mêmes types de travaux. Ces travaux feront passer l'étiquette énergétique à la catégorie B. À noter que la municipalité a décidé, par délibération du conseil municipal, d'assurer la garantie de l'emprunt souscrit par Néolia auprès de la Caisse des dépôts et dont le montant définitif sera connu dans l'attente du résultat de l'ouverture de l'appel d'offres.

RÉNOVATION

Le parvis de l'église fait peau neuve

Dans le cadre du 250^e anniversaire de la consécration de l'église Sainte-Marguerite, la commune se devait de réaliser le parvis de l'église. En effet, dans un premier temps repoussé, ces travaux ont finalement été réalisés comme l'abattage du cèdre du Liban. C'est l'entreprise Denis Metzinger de Spicheren qui s'est chargée de l'aménagement du parvis et Holtzinger de l'abattage du cèdre.



1. Le cèdre du Liban a été déposé par l'entreprise Holtzinger.
2. L'échafaudage de l'entreprise Schwartz.
3. L'entreprise lors du ravalement.
4. Mise en place de la pierre en grès située au-dessus du portail de l'église.

ÉTÉ 2016

Des jeunes saisonniers à Thédning

Afin de renforcer le service technique, la municipalité a reconduit, cet été, les emplois saisonniers. Ainsi, 12 jeunes âgés entre 16 et 20 ans retenus par tirage au sort se sont donnés rendez-vous par équipe de 6 en juillet puis en août dernier. Si l'une des équipes s'est affairée au nettoyage des allées du cimetière, l'autre a été amenée à repeindre les candélabres. Expérience, rigueur et esprit d'équipe furent les maîtres mots de ces emplois saisonniers.



Les avaloirs **nettoyés**



La société Bormann a procédé courant novembre au nettoyage des avaloirs de l'ensemble de la commune. Ceux-ci doivent être opérationnels. A cet effet, ils ne doivent pas servir de puits pour la vidange soit d'huile moteur, de friture ou encore pour déverser des restes de peintures ou de ciment.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Élections présidentielles et législatives

La date des prochaines élections présidentielles a été fixée au 23 avril 2017 pour le premier tour et le 7 mai 2017 pour le second tour. À noter que la fermeture des bureaux de vote aura lieu à 19 heures au lieu de 18 heures pour les précédentes élections. S'agissant des élections législatives, elles auront lieu les 11 et 18 juin 2017. Le bureau de vote numéro 2, situé anciennement à l'école mixte, est transféré à la mairie à compter de l'année 2017.

Si vous êtes intéressés pour faire partie bénévolement du bureau de vote, n'hésitez pas à nous contacter en proposant votre candidature par mail à mairie@theding.fr ou en téléphonant à la personne chargée des élections en mairie de Thédning au 03 87 89 20 01.

La commune de Thédning compte, au 1^{er} janvier 2017, 2 561 habitants.

L'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs rétablie à compter du 15 janvier 2017

Les informations relatives au formulaire CERFA à compléter ainsi que celles relatives à mise en place de l'autorisation de sortie de territoire sont accessibles sur les sites suivants : www.service-public.fr et <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Toujours plus de bénévoles !

Ils furent, une fois de plus, nombreux à participer à la journée de nettoyage organisée par la municipalité de Thédning, le 24 septembre dernier. Comme à l'accoutumée, le nombre de déchets ramassés fut important.



RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

Une fermeture de classe à l'école élémentaire



Les enfants de l'école maternelle dans la salle de conte.

L'école élémentaire compte désormais 6 classes tandis que l'école maternelle en compte 3. Les directrices sont inchangées, il s'agit respectivement de Mmes J. Karas et A. Hager, alors que le nombre d'enfants a, quant à lui, baissé. En effet, on comptabilise respectivement 140 et 76 élèves.

250^e anniversaire de la consécration

Nombreux furent les fidèles à assister au 250^e anniversaire de la consécration de l'église. Cette manifestation s'est déroulée le 16 octobre dernier en présence de l'abbé Jean-Louis Barthelme, vicaire épiscopal, l'abbé Alphonse Fischer, curé de la communauté, l'abbé Marcel Klink et Franck Wetzinger, archiprêtre de Freyming-Merlebach. Ce 250^e anniversaire vient de clore un ensemble de travaux réalisés tant par le conseil de Fabrique

de l'église que par la commune de Thédning. On citera notamment la réhabilitation des toiles réalisée en deux tranches, le ravalement de la façade de l'église par l'entreprise Schwartz de Bitche, la remise en place de Sainte-Marguerite dans la niche située au-dessus de l'entrée de l'édifice. On n'oubliera pas également la réhabilitation du parvis et en 2015, celle du mur de soutènement.



Territoire à énergie positive « croissance verte »

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a été lauréate de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte ». À ce titre et dans le cadre d'une convention entre EDF et le ministère de l'Environnement, l'Énergie et de la Mer, la collectivité bénéficie d'une opération de distribution d'ampoules LED à titre gratuit. La convention a été signée par le maire de Thédning le 2 janvier dernier. Toutes les informations relatives aux conditions à remplir pour bénéficier d'ampoules LED seront précisées sur le site Internet de la commune de Thédning.

Le 11 novembre en images



Pour la 1^{ère} fois les enfants de l'école élémentaire ont participé par leurs chants à la cérémonie.



PROMOTION

Shirley Beckrich, chef de centre des sapeurs-pompiers de Thédning, promue

Le colonel Vallier, nouveau directeur départemental du SDIS, a souhaité mettre les femmes à l'honneur. A cet effet, c'est Madame Shirley Beckrich, chef de centre des sapeurs-pompiers de Thédning, qui a été promue le 2 décembre dernier au grade de lieutenant. Nos félicitations au nouveau lieutenant.





Des mordus de la souris

Depuis 2010, l'association 3^e âge de Thédning propose d'initier des personnes débutantes ou non-débutantes à l'informatique. Cette section de l'association a été créée dans le but de faire connaître à tous les niveaux d'âge, la notion informatique de plus en plus présente dans la vie courante. Les séances se déroulent sous la forme d'un forum convivial où chacun vient avec ses connaissances pour s'améliorer au contact des autres sous la responsabilité de deux animateurs bénévoles ; le but étant de transmettre ses expériences dans la bonne humeur. La commune et l'école mettent à disposition le matériel et la salle informatique de l'école primaire, mais chacun peut aussi y venir avec son ordinateur portable, sa tablette ou selon les besoins, son smartphone ou son appareil photo numérique. Que ce soit pour une toute première initiation ou pour découvrir Windows 10, apprendre le traitement de texte, la messagerie instantanée, gérer ses photos, ou tout simplement pour progresser, les sessions sont ouvertes à tous les adhérents majeurs au même rythme que l'année scolaire. Compte tenu du déroulement des sessions, les places peuvent être



limitées. La cotisation d'adhésion est valable pour les autres activités de l'association. N'hésitez pas cependant à contacter l'association 3^e âge de Thédning ou directement les animateurs.

Contact : 06 07 73 74 11. Séances tous les mardis soirs de 18 heures à 20 heures hors vacances scolaires.

ASBH

La maison de quartier s'affirme



L'ASBH organise, depuis deux ans, des activités dédiées aux femmes afin de les sortir de leur isolement, rassembler et créer un lien social. Celles-ci ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 9 heures à 11 heures auxquelles se rajoute une sortie mensuelle spécifique (sorties aux thermes,

au cinéma, au restaurant, visite de musées...). S'agissant des activités proposées, on citera l'alphabétisation, la couture, le sport, l'informatique, la cuisine. Ainsi qu'un atelier bricolage pour le marché de Noël qui étaient prévus à Farébersviller le 30 novembre dernier ainsi qu'à la braderie de Freyming-Merlebach le 4 décembre dernier. Par ailleurs, il est à noter que ce secteur est en lien direct avec le périscolaire et par conséquent, partenaire de la comédie musicale qui aura lieu le 20 mai 2017.

Depuis septembre 2016, un nouveau secteur a vu le jour, appelé « Parents-Enfants ». Cet atelier se déroule à la maison de quartier les mercredis de 14 heures à 16 heures. Les ateliers proposés sont les jeux de société, le bricolage, le théâtre, la danse, ainsi que des sorties. Chaque atelier aborde un thème (respect d'autrui, respect des règles, créer un lien plus fort entre parents et enfants...).



REPAS DES AÎNÉS

Un foyer qui montre ses limites

Une fois de plus, c'est le foyer socio-éducatif situé rue de la Paix qui a servi de cadre au repas des aînés le 23 octobre dernier. Plus de 140 convives avaient répondu présent à l'invitation de la municipalité. C'est M. Schmitt, traiteur de Woelfling, qui a assuré le déjeuner. La surface de la salle étant limitée, la municipalité a dû se résigner à décaler l'âge d'admission à cette fête traditionnelle et de la porter à 66 ans. Pour la première fois et à la surprise des aînés, un groupe d'enfants du périscolaire de l'ASBH de Thédling a assuré une prestation chaleureusement applaudie. Tous et toutes se sont d'ores et déjà donnés rendez-vous à l'année prochaine.



CCAS

Les Brioches de l'amitié, un succès

Le CCAS de la commune de Thédling remercie les familles qui ont contribué financièrement à la journée « Brioches de l'amitié 2016 » qui a rapporté la somme de 539,80 €. Le président remercie l'ensemble des membres du CCAS pour leur engagement.

RÉSEAU

La fibre optique en cours de pose

L'entreprise Vigilec de Cocheren a été chargée par la communauté d'agglomération de Forbach-Porte de France de la pose de la fibre optique. Les moyens humains et matériels ont permis de réaliser les travaux très rapidement. Le raccordement entre Folkling et Thédling est en cours.



CAMPAGNE D'ÉLAGAGE

Démarrage en janvier

L'entreprise Holtzinger débutera une campagne d'élagage au quartier Allmend en janvier prochain. Celle-ci sera suivie par une opération de dessouchage.

Naissances

- 5 juillet Louis Théo, fils de Yannick Kihl et de Aurélie Negri
- 11 juillet Anja Margot, fille de Tim Christmann et de Vanessa Stern
- 20 juillet Noham, fils de Sammy Kehli et de Nassima Belabdi
- 30 juillet Gabriel Victor, fils de Frédéric Amodeo et de Frédérique Meyer
- 7 septembre Inaya Sarah, fille de Daho Mehadji et de Sarah Boudallah
- 9 septembre Elyas, fils de Tayeb Mehaoued et de Habiba Meraihi
- 16 septembre Typhaine Agnès, fille de David Luscher et de Cindy Poulbassia
- 28 septembre Feryel, fille de Nordine Ladjnef et de Fella Ghomrane
- 7 octobre Adame, fils de Mohamed Boucetta et de Hind Boucetta
- 4 novembre Tiago, fils de Alexandre Castelli et de Marie-Laure Alves
- 3 décembre Lexy, fille de Yannick Szymkowiak et de Céline Fersing
- 22 décembre Joud, fils de Custodio Do Carmo Alves Antonio et de Kaoutar El Ouardi

Mariages

- 9 juillet Alain Roeth et Ninfa Scaduto
- 29 juillet Mario Jean Michel Sciandrone et Laetitia Georgette Brauer

Décès

- 5 avril Christian Christmann
- 20 juillet Boussaad Chebah
- 23 juillet Erna Formery veuve Kihl
- 31 août Alvine Adam veuve Sitarz
- 20 octobre Elke Schwenk épouse Meyer
- 22 octobre Mauricette Prété veuve Uva
- 23 octobre André Faber (photo)
- 14 décembre Roger Geisler

L'agenda des manifestations de l'année 2017 sera prochainement consultable sur le site internet de la Commune.

DÉCÈS

Disparition d'une figure emblématique du paysage communal

Le 23 octobre 2016 disparaissait André Faber. Si la famille Faber-Adamy est bien sûr très connue dans notre commune, l'histoire locale retiendra surtout qu'André Faber incarnait à lui tout seul l'association « Le Chardon » dont il était le président depuis 32 ans. Ironie du sort : c'est au cours du traditionnel repas des anciens de la commune au foyer que l'on a appris la triste nouvelle. C'est d'ailleurs au cours du repas des anciens 2015 que la photo ci-contre a été prise. Le 26 octobre, une foule très nombreuse constituée d'amis venus de toutes parts a assisté aux

funérailles présidées par l'abbé Alphonse Fischer, curé de la communauté de paroisses en l'église Sainte-Marguerite du village. Une collation a été offerte au chalet par tous les amis de « Dédé » après la cérémonie. La soirée festive qu'André Faber avait prévu au foyer a été maintenue en sa mémoire et elle a rassemblé plus d'une centaine de convives autour d'un buffet froid dans une excellente ambiance. Après le décès de son frère Jean-Marc en 2011, il laisse bien seule sa sœur Marie-Claire dans l'ancienne ferme familiale de la rue du presbytère, comme il laisse les membres du « Chardon » orphelins, eux qui pouvaient toujours compter sur sa présence au chalet du Forst tout au long des années. Tous les Thédingeois s'associent à la peine de Marie-Claire et l'assurent de leur soutien. Ils adressent au comité et à tous les membres leur souhait de voir l'association survive encore longtemps à leur président disparu et que les activités perdurent dans l'esprit de convivialité qui a fait son succès.



Les différentes noces et anniversaires de l'année 2016

Noces de diamant



Les époux Valentin et Denise Allard (9 juillet 1956).

Noces d'or



Les époux Jacques et Francine Becker (19 novembre 1966).



Les époux Raymond et Denise Schmitt (3 juillet 1956).



Les époux Camille et Bernadette Stein (2 septembre 1966).

Anniversaire



Le doyen Frédéric Weigert, né le 16 septembre 1922, et domicilié 16 B rue de Puttelange à Thédning a fêté ses 94 ans.



Les époux Hubert et Émilie Guyot (1^{er} juillet 1966).



Pétition sur le devenir de la maison Flauder

Le maire a été sollicité par une dizaine d'habitants du début de la rue d'Ebring qui souhaitent « faire part de leur inquiétude face au devenir de la maison Flauder ».

« Nous craignons l'implantation d'un nouveau collectif à quelques mètres de celui construit en 2014 dans la rue d'Ebring. » « Le centre de Théding est-il voué à devenir un quartier de collectifs avec bruits, concentration de personnes, manque de stationnements, circulation aggravée... ? »

Il s'agit là du problème bien réel de l'intégration d'un collectif dans le cadre de l'habitat bâti environnant, problème qui se pose à chaque projet. Avant l'année 2000, les communes avaient la possibilité d'interdire les collectifs dans certains secteurs. Depuis la loi SRU, votée sous le gouvernement de Lionel Jospin, cette possibilité n'existe plus. Le conseil municipal s'est donc prononcé à deux reprises (en septembre 2009, puis en mai 2016) pour un renforcement de la limitation des projets de collectifs en réglementant, dans le cadre du Plan local d'urbanisme, la hauteur des constructions à 6 mètres sous gouttière sur la façade avant et à 7 mètres sur la façade arrière. Le faîte est limité à 9,50 mètres. Malgré cela, alors que les préconisations du PLU n'autorisent que du R+1 (rez-de-chaussée + 1 niveau + combles), les architectes arrivent à créer un niveau supplémentaire dans les combles. Dorénavant, dans le cas de R+1 + combles, toute saillie dans le toit est interdite. Seules les fenêtres de toit de type Velux sont autorisées, dans les limites de hauteurs indiquées plus haut. Pour anticiper les problèmes de stationnement, chaque collectif doit prévoir, sur son terrain, trois emplacements par appartement.

En ce qui concerne le projet de la maison Flauder, le nouveau propriétaire a déposé un permis de construire pour 3 appartements dans la construction existante, avec 9 emplacements de stationnement. Un appartement est prévu dans la partie droite, et deux appartements sont prévus dans la partie grange. S'agissant d'un R + combles, un chien-assis (une lucarne de petite dimension propre aux toits à faible pente) est autorisé. Les signataires de la pétition ont été invités en mairie où le document d'insertion dans le site leur a été présenté. Ils ont été rassurés de constater qu'il s'agit d'une réhabilitation du bâtiment existant. Mais ils conviennent qu'il faudra être vigilant pour le terrain à bâtir voisin qui est en vente afin qu'un éventuel projet de construction n'aggrave pas la situation dans le quartier.

Il est à noter une véritable inflation sur le prix des terrains à bâtir qui dissuade d'éventuels acquéreurs de se lancer dans la construction de pavillons individuels. Cela incite les promoteurs à essayer de rentabiliser le coût élevé du terrain en construisant des collectifs. N'oublions pas qu'un vendeur de terrain à bâtir peut exiger qu'il n'y ait pas de collectifs sur son terrain, en incluant une clause résolutoire dans l'acte de vente. Il est vrai aussi que cette exigence permet à l'acquéreur de revendiquer une baisse du prix de vente.

Des riverains de la rue de la Montagne souhaitent la disparition des bouleaux de l'espace vert

Il est vrai que cet espace vert est constitué d'une dizaine de bouleaux qui ont bien grandi et qui dépassent les maisons. Des nuisances peuvent apparaître comme les quantités de feuilles et de fruits qui bouchent les gouttières, une perte de luminosité pour les riverains et des problèmes d'allergie. Toutefois, ces arbres font partie du paysage et bien qu'il faille tailler ou même couper les spécimens malades ou dangereux, il faudra accepter que ces arbres continuent à agrémenter la partie basse de la rue de la Montagne.

Programme de travaux au quartier Néolia : interrogations des riverains

La société Néolia a enfin décidé de se lancer dans un grand programme de rénovation thermique de ses 113 logements. Comme beaucoup de riverains s'interrogeaient sur les détails de l'opération, une réunion publique s'est tenue à la maison de quartier le 17 novembre dernier. La question de la sécurité a été abordée, sachant qu'en raison du stationnement anarchique de part et d'autre des deux impasses, les véhicules de secours auraient du mal à circuler. Ce problème va s'aggraver lorsque les travaux vont commencer, avec le stationnement des véhicules d'entreprise. Il faudra que Néolia cède du terrain à la commune pour assurer les demi-tours dans la partie terminale. Toute cession de terrain de la part de Néolia sera bienvenue. Une liaison routière entre les deux impasses a aussi été évoquée mais serait à la charge de la commune.